



## **Entrée en vigueur de la nouvelle Convention Collective du Négoce de Matériaux de Construction le 1<sup>er</sup> avril 2017 :**

**L'arrêté d'extension de cette nouvelle convention collective est paru au Journal Officiel du 28 mars.**

**A compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, ce texte remplace les 3 conventions collectives du Négoce qui s'appliquaient jusqu'à présent.**

**Il porte le numéro IDCC 3216 (identifiant de la convention collective), qui devra apparaître sur les procès-verbaux CERFA de vos élections à partir du 1<sup>er</sup> avril.**